

Qu'est-ce qu'un nom comptable ?

Un nom commun comptable désigne une personne, un animal ou une chose qui peut être compté ou dénombré. Il peut être au singulier ou au pluriel. On peut déterminer combien il y en a. Il peut être précédé d'un déterminant numéral cardinal (un, deux, trois, dix, mille ...).

Exemples :

- Une personne : un garçon, deux garçons, trois garçons ...
- Un animal : un serpent, deux serpents, trois serpents ...
- Une chose : un lit, deux lits, trois lits ...

Qu'est-ce qu'un nom massif (non comptable) ?

Un nom commun massif désigne quelque chose qu'on ne peut pas compter ou dénombrer. (On ne peut pas dire combien il y en a.). Les noms massifs sont précédés d'un déterminant partitif (du, de la, de l', d') et sont toujours au singulier.

Exemples :

- Du foin,
- du gravier,
- de la pluie,
- du ciment,
- du lait,

On ne peut pas compter du foin, du gravier, de la pluie, du ciment, du lait ou du riz. Tous ces mots sont au singulier.